

### **La valeur du point d'indice pourrait prochainement évoluer différemment dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique de l'Etat**

Le Gouvernement travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration d'un nouveau projet de loi de modernisation de la fonction publique dont l'inscription à l'ordre du jour du Parlement pourrait intervenir au second semestre 2024.

Ce texte devrait comporter de nouvelles évolutions substantielles en matière de recrutement, de gestion des carrières et de rémunération.

Sans attendre la discussion de ce texte, dans le cadre de la mission confiée par le président de la République à Éric Woerth, l'hypothèse d'un découplage de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'Etat a pu être évoquée, s'agissant en particulier des évolutions de la valeur du point d'indice.

Sans préjudice de cette éventuelle réforme, le Gouvernement a annoncé, en tout état de cause, son intention de mettre en œuvre dès 2025 une nouvelle méthode de discussion annuelle des rémunérations avec les organisations salariales représentatives de la fonction publique, à laquelle il souhaite, désormais, associer les collectivités territoriales.

[WWW.SAFPT.ORG](http://WWW.SAFPT.ORG)

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information